

L'ACCÈS AUX SERVICES DE BASE DANS LES MÉTROPOLIS AFRICAINES :

la parole aux élus et responsable locaux

Session spéciale organisée
par la Région Ile de France et Métropolis

Le fonctionnement efficace des services de base dans les métropoles africaines apparaît bien comme l'élément déterminant de leur développement. Facteur essentiel dans la vie quotidienne des citoyens, il représente par son poids économique, le moteur de l'activité locale et, par la qualité des infrastructures, la condition essentielle de l'attractivité du territoire, indispensable au développement socio-économique.

Réunis à Yaoundé dans le cadre de la session spéciale, l'accès aux services de base dans les métropoles africaines, organisée par la Région Ile de France et la Ville de Montréal sous l'égide de METROPOLIS, les participants, Présidents de régions, de communautés urbaines, maires, conseillers régionaux et municipaux :

- Rappelent le rôle des services de base :
 - satisfaire les besoins essentiels des populations dans un souci de développement durable,
 - être accessibles à tous dans des conditions d'équité.
- Insistent sur la nécessité :
 - d'une clarification des compétences entre l'Etat et les différents niveaux de collectivités,
 - d'accompagner les compétences transférées des moyens humains et financiers correspondants,
 - de faire jouer la subsidiarité afin d'exercer les compétences au meilleur niveau de proximité des populations,
 - d'inscrire la politique d'accès aux services de base dans la durée.
- Réaffirment leur attachement à l'intérêt général à travers la notion de service public.

D'évidence, l'accès aux services de base dans les métropoles impose une réflexion stratégique à l'échelle du territoire. En effet, l'alimentation en eau et l'assainissement, la collecte et le traitement des déchets, les transports, l'énergie et les télécommunications ne peuvent plus être appréhen-

dés au seul niveau local. Une vision métropolitaine qui s'impose doit permettre à la fois d'assurer un équilibre et une solidarité entre les territoires, de renforcer leur compétitivité et leur attractivité économique dans un monde global, et de réaliser des économies d'échelle. Dans ce contexte, le recours à des instruments et à des documents de planification s'avère indispensable. Les élus doivent assurer la maîtrise de l'expansion urbaine, l'anticiper et non plus la subir.

Les expériences échangées montrent que la population accepte de payer les services qui lui sont proposés dès lors que ceux-ci s'avèrent effectifs, efficaces et fiables. Sa capacité contributive est réelle et participe à l'évolution des services, leur livraison, et leur entretien. Il importe aux décideurs locaux d'impulser la stratégie nécessaire à l'émergence de ce cercle vertueux à partir duquel le développement durable de la métropole africaine pourra s'inscrire comme réel et pérenne.

Cette démarche rendra les métropoles africaines attractives pour les investisseurs et les bailleurs rendant ainsi plus aisée la mise en œuvre des projets de développement local.

RECOMMANDATIONS

De leurs discussions et réflexions, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

• AUX PRÉSIDENTS DE RÉGIONS, PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS URBAINES, MAIRES ET ÉLUS LOCAUX ET TERRITORIAUX :

- 1 Entreprendre des campagnes de sensibilisation des populations pour les préparer à accepter les services de base dans un cadre urbain;
- 2 Assumer ses responsabilités devant ses administrés en offrant les services de base et en mettant en œuvre les principes de bonne gouvernance;
- 3 Inscrire ses politiques dans la durée et planifier l'avenir. Pour cela, ils doivent se doter d'indica-

teurs du développement urbain, fiables et régulièrement mis à jour;

4 Faire partager les projets à la population et aux partenaires du développement local et organiser dans la transparence leur participation;

5 S'appuyer sur des outils modernes de gestion et avoir le souci du bien commun, parce que responsables de la politique locale;

6 Faire preuve de créativité pour fournir un service de qualité à ses administrés et être à leur écoute afin de les associer à toutes les phases d'identification des besoins, de recherche de solutions et de financement et la mise en œuvre des projets et d'exploitation des services;

7 Pour assurer le succès de ses politiques, organiser son administration sur la base de ses programmes d'action et structurer des équipes compétentes, dotées des moyens de leurs missions;

8 Traduire les perspectives du développement à travers une vision stratégique et des documents de planification;

9 Participer activement aux travaux des associations d'élus locaux aux niveaux national et international;

10 Pour être efficaces au niveau métropolitain, se doter des structures de décisions politiques et des organisations administratives appropriées;

11 Diversifier les sources de financement (dota-tions budgétaires, fiscalité, tarification, recours à l'emprunt, partenariat avec le secteur privé et la société civile);

12 Accorder une importance particulière aux actions de renforcement des capacités institutionnelles.

• **AUX GOUVERNEMENTS :**

1 Accélérer et renforcer la décentralisation et adapter l'ensemble du cadre législatif en vue d'une plus grande capacité d'action des collectivités locales;

2 Assurer un transfert réel des compétences et des moyens humains et financiers correspondants;

3 Faciliter les actions de développement local qui doivent s'intégrer dans le cadre du développement durable au niveau national;

4 Soutenir le développement de la capacité de maîtrise d'ouvrage des collectivités;

5 Remplir sa mission de contrôle de légalité;

6 Prendre en compte et apporter des solutions aux besoins exprimés par les collectivités et leurs associations;

7 Assurer les conditions propices au développement local et métropolitain.

• **AUX BAILLEURS :**

1 Reconnaître et respecter l'autorité locale dans son rôle d'acteur essentiel du développement local;

2 En relation avec l'État, faciliter le développement de la maîtrise d'ouvrage locale;

3 Faire jouer la subsidiarité, par un appui direct aux initiatives des élus locaux;

4 Adapter les procédures aux réalités locales;

5 Renforcer les équipes locales sans créer de nouvelles entités parallèles (agences d'exécution);

6 Mettre en place des programmes directement dédiés aux collectivités locales, à travers des conventions tripartites bailleur/Etat/collectivité.

• **AU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL (PDM)**

1 Capitaliser les expériences et en assurer la mutualisation et la dissémination;

2 Organiser des sessions de réflexion stratégique sur la problématique métropolitaine africaine;

3 Poursuivre et amplifier les offres de formations en direction des élus locaux et des cadres gestionnaires des collectivités locales en vue de renforcer les capacités;

4 Poursuivre l'appui aux associations nationales d'élus locaux;

5 Ouvrir un volet spécial de renforcement des capacités des femmes élues.